

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du directeur
de la réserve naturelle nationale du lac de Grand Lieu**

NOR : DEVN0900643A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre III ;

Vu le décret n° 80-716 du 10 septembre 1980 portant création de la réserve naturelle nationale du lac de Grand Lieu, et notamment son article 18 ;

Vu le courrier du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, en date du 30 décembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Gillier est nommé directeur de la réserve naturelle nationale du lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique) à compter du 1^{er} février 2009.

Article 2

Le préfet de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
*L'ingénieur général du génie rural des eaux
et forêts, chargé de la sous-direction des espaces naturels,*
C. BARTHOD